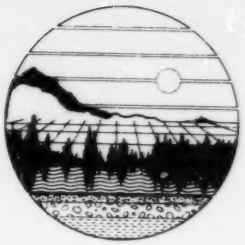

MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX S'OCCUPANT DES RESSOURCES NATURELLES

WATDOC
document referenced by WATDOC
return to WATDOC if removed from COFF collection
document indexé par WATDOC
retourner à WATDOC si retiré de la collection COFF

Environnement Canada Environment Canada

Canada

91-03095/

MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport du groupe de travail interministériel
sur le développement durable dans les
ministères fédéraux s'occupant des
ressources naturelles

Mont-Sainte-Marie (Québec)
Juin 1990

Publié par:

Direction du développement durable et
de l'état de l'environnement
Service des politiques du Ministère
Environnement Canada

Cette publication peut être obtenue auprès de la:

Direction du développement durable et de
l'état de l'environnement
Direction générale des politiques
Service des politiques du Ministère
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Télécopie: (819) 953-3972

Des exemplaires de certains des documents présentés pendant l'atelier peuvent être obtenus en s'adressant à l'adresse ou au numéro de télécopieur susmentionné. Voir la liste des documents en annexe.

Imprimé sur du papier recyclé

Pensez à recycler !

Think Recycling!

N° de cat. En 21-89/990 F
N° I.S.B.N.: 0-662-96243-5

PRÉFACE

Depuis des années, les sondages démontrent que le public se soucie de plus en plus des questions environnementales. Par exemple, lors du sondage Angus Reid de 1989 sur les Canadiens et l'environnement, 40 % des répondants ont déclaré que la protection de l'environnement était le principal problème que le Canada avait à affronter. La profondeur de l'inquiétude du public est le principal moteur des initiatives gouvernementales et industrielles récentes dans le domaine de l'environnement.

A la suite de la publication du rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, plusieurs gouvernements canadiens ont pris des mesures pour favoriser des formes de développement plus durables. Ces mesures comprennent la création de groupes multilatéraux d'autorités supérieures sur l'environnement et l'économie, l'établissement de stratégies de développement durable ou de conservation au palier provincial et territorial et différentes réformes des mécanismes gouvernementaux.

Vu le grand nombre de politiques et de programmes qu'il met en oeuvre, le gouvernement fédéral est à la fois une des causes du problème et un important facteur d'avancement pour l'implantation du développement durable. Au palier fédéral, plusieurs initiatives relatives au développement durable ont été prises, les plus notables étant l'établissement du Plan Vert du Canada, qui fait actuellement l'objet de consultations publiques, et l'adoption de la législation fédérale sur les évaluations environnementales et leur examen. De plus, d'autres initiatives méritent d'être mentionnées telles que le Programme des industries de l'environnement, d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, la stratégie d'action pour le développement durable du tourisme, la révision de politique qu'est en train de réaliser Agriculture Canada et la Politique de gestion de l'habitat du poisson, établie par Pêches et Océans Canada.

En raison de tous ces facteurs, il était temps de déterminer comment les politiques, programmes et activités des ministères fédéraux qui s'occupent des ressources naturelles peuvent améliorer la mise en oeuvre des principes du développement durable et atteindre les objectifs de celui-ci, particulièrement en intégrant les considérations environnementales lors des prises de décision. Les participants ont discuté des moyens à prendre pour que le développement durable se matérialise grâce à l'établissement et à la modification de stratégies, de modèles, de méthodes et de pratiques au sein des ministères et organismes.

E.W. Manning,
Coprésident de l'atelier

E. Wiken,
Coprésident de l'atelier

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR INTERMINISTÉRIEL

DE L'ATELIER SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coprésidents	E.W. Manning (Environnement Canada) E. Wiken (Environnement Canada)
Agriculture Canada	C. Beaubien
Agence canadienne de développement international	Y. Boulanger
Direction générale des eaux intérieures, Environnement Canada	J. Gilliland
Service canadien des parcs, Environnement Canada	J.Y. Cayen
Énergie, Mines et Ressources	J. Barclay
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	P. LeBlanc
Pêches et Océans	J. Quiring
Forêts Canada	D. Dubé
Affaires indiennes et Nord canadien	P. Croal

Présidents, rapporteurs et spécialistes par séance de l'atelier

Première et deuxième séances: Principes du DD, et Contraintes et occasions de DD dans les ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles

A.	Parc national du Mont-Riding et région avoisinante: planification et gestion intégrées des ressources	Président: Rapporteur: Spécialistes:	Patrice LeBlanc Peter Croal Jean-Yves Cayen Mac Estabrooks
B.	Villes fondées sur les ressources: aspects économiques et environnementaux de la gestion des ressources	Président: Rapporteur: Spécialistes:	John Harrison Jane Quiring Alison Gill Glen Kendall
C.	Écosystèmes des Prairies: gestion des sols, des terres humides, de la faune et des eaux	Président: Rapporteur: Spécialistes:	Ted Poyser Richard Côté John Girt Jim McCuaig
D.	Projet de mise en valeur de forêts de feuillus au Honduras	Président: Rapporteur: Spécialiste:	Ted Manning Dennis Dubé Ralph Roberts David Runnalls

Troisième séance: Que peut-on faire au sein des ministères fédéraux chargés des ressources naturelles pour favoriser la mise en oeuvre du développement durable ?

A.	Procédure de planification et modification des programmes	Président: Rapporteur: Spécialistes:	Jim McCuaig Paul Rump Bill Barto
B.	Politiques et instruments économiques	Président: Rapporteur: Spécialistes:	Nick Marty Charles Beaubien Don Tate John Girt
C.	Intégration des facteurs biophysiques et socio-économiques: méthodes, instruments et information	Président: Rapporteur: Spécialistes:	Ed Wiken Jean-Yves Cayen Floyd Elder Ted Manning
D.	Critères de sélection, lignes directrices sur les programmes et codes de pratique	Président: Rapporteur: Spécialistes:	John Gilliland Wayne Bond Bob Baker Wendy Parkes

COMITÉ ORGANISATEUR

W.K. Bond
E.W. Manning
E. Wiken
H. Hirvonen
E.N. Ward

Direction du développement durable et de
l'état de l'environnement
Service des politiques du Ministère
Environnement Canada

RAPPORTEUR DE L'ATELIER

François Bregha
RFI Inc.
Ottawa

Rapport rédigé par:

François Bregha, RFI Inc.
et Wayne K. Bond, Environnement Canada

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Introduction		1
1.	Définition et principes	
1.1	Définition du développement durable	2
1.2	Principes de gestion durable des ressources	3
2.	Contraintes et occasions	
2.1	Contraintes	5
2.2	Occasions	8
3.	Mise en oeuvre du développement durable	9
4.	Recommandations	
4.1	Renforcement de la responsabilité	11
4.2	Appui de l'intégration des considérations environnementales et économiques	12
4.3	Établissement de partenariats	13
4.4	Exploitation des forces du marché	13
4.5	Recherche	14
4.6	Analyse plus poussée des contraintes et occasions	15
4.7	Mécanisme de coordination suivie	15
4.8	Communications	16
5.	Conclusion	16
6.	Annexes	
6.1	Programme de l'atelier	19
6.2	Liste des exposés et documents	27
6.3	Liste des participants	28

Introduction

Environnement Canada a tenu, de concert avec un comité directeur comprenant des représentants de huit ministères et organismes fédéraux s'occupant des ressources naturelles, un atelier technique sur la mise en oeuvre du développement durable dans les ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles, au Mont-Sainte-Marie du 6 au 8 mai 1990. Cet atelier avait pour but d'établir et de recommander des lignes directrices pouvant être suivies au sein des ministères s'occupant des ressources naturelles pour mettre en oeuvre le développement durable. Cinquante-trois participants invités venant de dix ministères et organismes fédéraux, du gouvernement de l'Alberta et du secteur privé ont assisté à l'atelier. L'ordre du jour et la liste des participants figurent en annexe.

L'atelier était axé sur trois thèmes qui constituent la base du présent rapport:

1. Les principes du développement durable.
2. Les contraintes et les occasions de mise en oeuvre du développement durable dans les ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles.
3. Les mesures à prendre pour améliorer la mise en oeuvre du développement durable au sein des ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles.

Les deux premiers thèmes ont été traités par quatre groupes de discussion qui se sont réunis simultanément afin d'examiner des études de cas sur les sujets suivants: le parc national du Mont-Riding et la région avoisinante; les aspects sociaux, environnementaux et économiques de la gestion durable des ressources dans les villes mono-industrielles; l'agriculture et les écosystèmes des Prairies, et un projet de mise en valeur de forêts de feuillus au Honduras. Dans le cadre du troisième thème, on a examiné la mise en oeuvre de stratégies de développement durable grâce à i) la modification de la procédure de planification, ii) des politiques et des instruments économiques, iii) l'intégration de facteurs bio-physiques et socio-économiques et iv) l'adoption de critères de sélection, de lignes directrices des programmes et de codes de pratique.

Le présent rapport constitue une synthèse des principales conclusions et recommandations issues de l'atelier et n'est pas censé être un résumé de toutes les délibérations. Il est divisé en trois grandes sections, correspondant aux thèmes susmentionnés, après lesquelles les recommandations sont présentées.

1. Définition et principes

1.1 Définition du développement durable

Il existe plusieurs définitions du concept de développement durable. L'atelier a accepté celle de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), selon laquelle le développement durable est un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie a défini le développement durable, dans son rapport de 1987, en tant que développement qui permet de veiller à ce que l'utilisation actuelle des ressources et de l'environnement ne réduise pas la possibilité de leur utilisation par les générations futures.

Dans son exposé, Barry Sadler a indiqué que, pour être durable, le développement doit répondre à trois objectifs fondamentaux et égaux (voir les figures 1 et 2):

- Un objectif économique: la production de biens et de services. Le critère qui prédomine pour atteindre cet objectif est l'efficacité.

- Un objectif environnemental: la conservation et la gestion prudente des ressources naturelles. Le critère prédominant pour atteindre cet objectif est le maintien de la biodiversité et de l'intégrité écologique.

- Un objectif social: le maintien et l'amélioration de la qualité de la vie. L'équité est la considération principale relative à la réalisation de cet objectif.

Bien que ces objectifs soient utiles aux fins de l'éclaircissement des différents volets du concept du développement durable, l'équilibre à établir entre eux n'est pas défini. Cet équilibre aura des répercussions financières considérables. Si l'on prend, par exemple, le cas des Grands lacs, l'Institut de recherches politiques et le Conservation Foundation des États-Unis ont calculé que la différence de coût entre un développement durable consistant à fournir de l'eau potable (optique anthropocentrique) et un développement durable consistant à rétablir un écosystème naturel (optique biocentrique) est d'environ 100 milliards de dollars. Il est donc indispensable que la définition du développement durable soit exprimée en termes opérationnels pour l'établissement et la mise en oeuvre de politiques et de programmes au sein de chaque ministère fédéral, pour au moins deux raisons:

- Premièrement, si les gestionnaires et les analystes des politiques ne savent pas ce qu'un développement durable exige sur le plan de l'exploitation des programmes dont ils sont chargés, ni les raisons de mettre le concept en pratique, ils hésiteront légitimement à modifier les lois, les règlements et les politiques qu'ils administrent ou leurs méthodes de gestion et processus décisionnels.

- Deuxièmement, les personnes qui établissent les politiques ont besoin de conseils pratiques pour intégrer les considérations environnementales lors des prises de décision économique. Autrement dit, ils doivent savoir de quels facteurs environnementaux tenir compte, quelle pondération leur

Figure 1 PRISE DE DÉCISION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: CRITÈRES ET ÉLÉMENTS

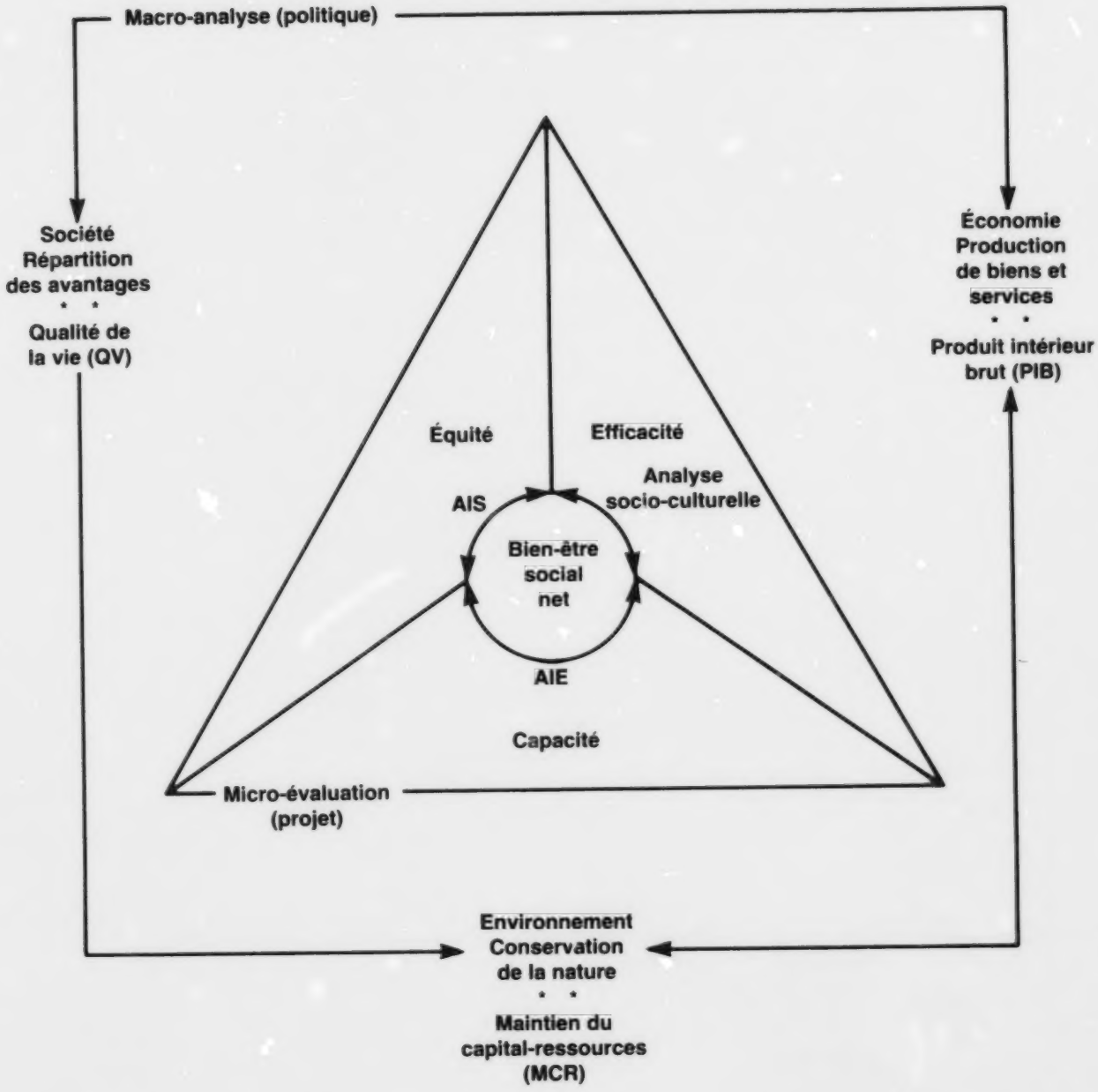

Source: Sadler, 1988

Figure 2 PERSPECTIVE GLOBALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

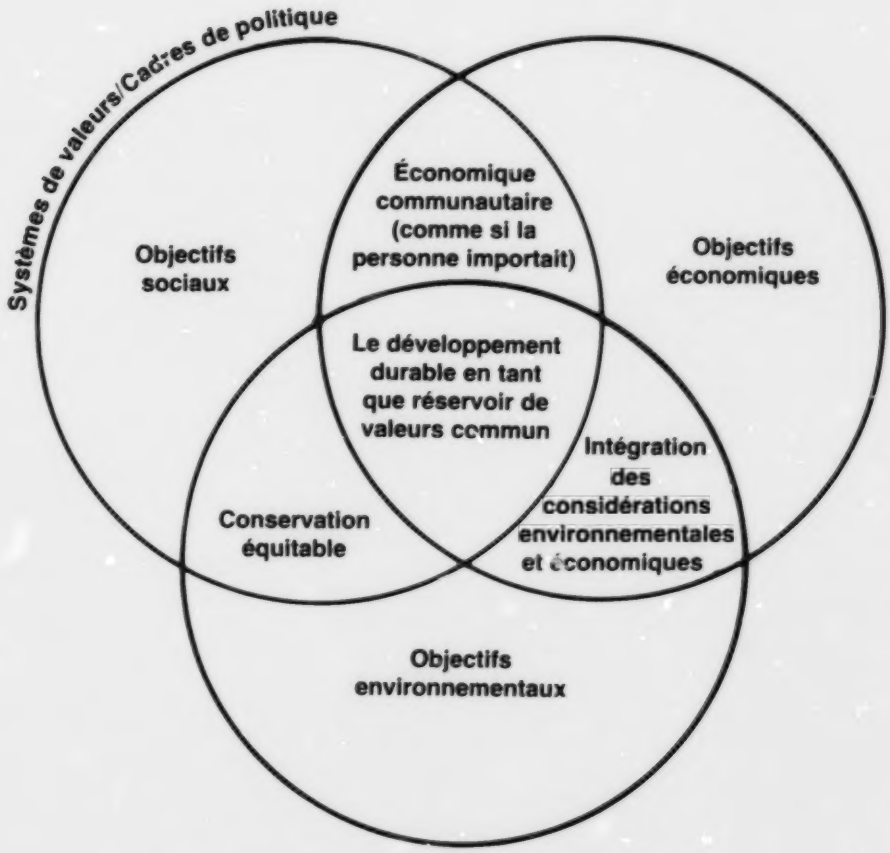

Source: Sadler, 1988

accorder, quand les prendre en compte, à quelles politiques recourir, quels critères d'évaluation des résultats appliquer, etc.

Le gouvernement fédéral aura un rôle important à jouer pour éclaircir et expliquer au public canadien les compromis environnementaux et économiques liés aux différentes définitions de durabilité (p. ex., le degré de qualité de l'environnement par rapport au coût). Dans chaque cas, les trois questions principales à se poser seront: 1) que faut-il maintenir ? (dans le cas de l'agriculture des Prairies, par exemple, est-ce la ferme familiale, la possibilité de tirer des revenus de la terre, la teneur du sol en éléments nutritifs ou la diversité biologique de l'écosystème ?), 2) pendant combien de temps ? (quelques années, plusieurs décennies ou perpétuellement ?) et 3) sur quelle échelle ? (une collectivité, une région, l'ensemble du pays ou le monde entier ?).

1.2 Principes de gestion durable des ressources

Pendant l'atelier, douze principes ont été proposés pour orienter la mise en oeuvre de stratégies de développement durable par les gestionnaires des programmes fédéraux des ministères s'occupant des ressources naturelles. En voici une énumération accompagnée d'observations succinctes:

1) **Prise de décision éclairée consistant à intégrer, automatiquement et le plus tôt possible, les considérations environnementales aux politiques et stratégies économiques:** Le fait que nos systèmes économiques et écologiques soient inextricablement liés dans la réalité mais demeurent presque totalement isolés dans les procédures décisionnelles des organismes publics et privés reste l'un des principaux obstacles au développement durable.

2) **Prévision et prévention des problèmes environnementaux:** La dégradation de l'environnement entraîne souvent des frais et est parfois irréversible. L'expérience a révélé qu'il est plus économique de parer les problèmes environnementaux que d'y remédier après coup. La planification du développement durable a pour but de réduire les risques économiques, sociaux et environnementaux associés aux décisions.

3) **Planification et gestion globalistes de l'environnement fondées sur la totalité des fonctions qui en résultent** (p. ex., production, support, protection et information). Ce principe s'oppose à celui de la planification fondée sur l'objectif d'un seul secteur ou ministère.

4) **Pleine comptabilisation des coûts englobant les coûts environnementaux:** Le fait qu'on associe que peu ou aucune valeur financière aux ressources environnementales (telles que l'air, l'eau et l'habitat faunique) ou aux fonctions environnementales (diversité biologique, protection contre les substances toxiques, etc.) entraîne leur utilisation abusive et leur affectation inefficace tant dans l'immédiat qu'à long terme.

5) **Vivre des intérêts sur le capital-nature:** La dégradation des ressources renouvelables réduit l'éventail des options de développement économique. Avec le temps, l'humanité devra apprendre à vivre des revenus tirés des ressources renouvelables sans les déprécier. Pour pouvoir vivre des intérêts sur le capital-nature, il faudra que la société adopte un rôle

d'intendance à l'égard des ressources: la génération actuelle a la responsabilité envers les générations futures de leur laisser au moins autant d'air pur, d'eau propre, de sols fertiles et de diversité biologique que ce qui lui a été octroyé.

6) **Gestion prudente des ressources épuisables:** L'efficacité de l'utilisation des ressources épuisables par réutilisation, récupération, recyclage ou remplacement doit être accrue afin que la société puisse en profiter d'une façon judicieuse du point de vue de l'environnement.

7) **Accentuation de la qualité du "développement" économique au lieu de la quantité ou du taux de "croissance":** Le "développement" économique comporte nécessairement une amélioration des conditions sociales et économiques. L'équité, la durabilité et la protection de la qualité de l'environnement sont d'importants objectifs du développement économique. La "croissance" économique, par contre, se mesure par l'augmentation de la production et de la consommation de biens et de services. Toute politique de croissance économique a pour objectif principal de faire augmenter l'efficacité. L'efficacité est nécessaire au développement durable, mais elle ne suffit pas.

8) **Établissement de partenariats entre les intervenants:** Puisque la définition de ce qui est durable est fondée partiellement sur des valeurs, les gouvernements ne peuvent pas imposer le développement durable. En tant qu'utilisateurs et consommateurs des ressources, tous les intervenants doivent participer à l'établissement et à la réalisation de stratégies de développement durable.

9) **Répondre aux aspirations et besoins humains fondamentaux:** La pauvreté est la principale cause de dégradation de l'environnement dans le monde entier, et elle entrave un développement économique judicieux du point de vue de l'environnement. L'Agence canadienne de développement international a fait de ce principe une priorité de la politique canadienne d'aide à l'étranger.

10) **Planification et analyse à l'échelle de l'écosystème:** Les résultats de cette planification et de cette analyse devront, cependant, être ramenés aux champs de compétence administratifs respectifs pour fins de conception de programmes et de reddition de comptes.

11) **Promotion de la diversité écologique, sociale et économique:** Les écosystèmes et les économies diversifiés sont plus souples que les plus simples.

12) **Partage équitable des coûts et des avantages:** L'équité est aussi importante que l'efficacité pour atteindre la durabilité.

L'application de ces principes aux ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles aurait des répercussions de vaste portée sur l'établissement des politiques et des programmes. Signalons que le gouvernement s'est déjà engagé à mettre en pratique plusieurs d'entre eux dans différents énoncés de politique (p. ex., stratégie de prévision et de prévention, prise de décision éclairée, pleine comptabilité des coûts, réponse aux besoins humains et partage équitable des coûts et des bénéfices), bien que l'ampleur de leur mise

en application varie. Toutefois, d'autres principes susmentionnés (p. ex., ceux de vivre des intérêts sur le capital-nature, de mettre l'accent sur la qualité du développement et de la promotion de la diversité) dépassent nettement la portée des politiques ou pratiques actuelles.

En outre, l'application de certains des principes en question (prise de décision éclairée et planification à l'échelle de l'écosystème) nécessitera probablement la création de mécanismes d'intégration et de coordination interministérielle pour l'établissement de politiques de développement durable.

2. Contraintes et occasions

2.1 Contraintes

Les connaissances scientifiques sur la nature et les conséquences des incidences environnementales ont beaucoup évolué depuis deux décennies. Cela a eu lieu si rapidement que bon nombre des valeurs, des structures et des processus décisionnels gouvernementaux n'ont pas encore été modifiés de manière à permettre l'intégration des facteurs environnementaux lors des prises de décision économique et font obstacle à la promotion du développement durable.

Les principaux obstacles relevés au cours de l'atelier sont décrits ci-dessous. Ils sont répartis en quatre catégories: 1) connaissances, recherches et méthodes, 2) mode d'organisation, 3) procédures bureaucratiques, et 4) attitudes et valeurs.

1) Contraintes relatives aux connaissances, recherches et méthodes

- Insuffisance des lignes directrices et des connaissances: Les critères qu'emploient les ministères d'exécution pour approuver ou rejeter des projets à la lumière de leurs incidences environnementales ne font pas toujours l'objet de lignes directrices d'exploitation à l'intention des gestionnaires. Ceux-ci doivent parfois évaluer les incidences des politiques à partir de leur intuition. Plus grave encore, les connaissances environnementales sur lesquelles fonder l'évaluation des incidences d'une politique sont, souvent, inexistantes ou imprécises. Très peu de politiques, pratiques et programmes fédéraux ont fait l'objet d'une évaluation de leurs incidences environnementales.

- Contraintes méthodologiques: L'absence de méthode clairement établie aux fins de l'intégration des ensembles de données environnementales et économiques, l'absence d'indicateurs de développement durable, l'insuffisance des données empiriques sur l'applicabilité et l'efficacité d'instruments économiques (p. ex., l'échange de droits de pollution) et le manque de formation du personnel sont des obstacles supplémentaires qui empêchent les gestionnaires de bien intégrer les principes et critères du développement durable aux politiques et programmes fédéraux.

- Déformation de l'analyse économique: Les taux d'escompte, qui constituent un instrument d'analyse économique standard, favorisent les projets présentant des avantages à court terme. Les coûts à long terme sont négligés à un point tel qu'ils n'influencent pas les

décisions, même s'ils impliquent une dégradation irréversible de l'environnement. De même, les avantages d'une gestion judicieuse des ressources (p. ex., le reboisement) peuvent être si lointains qu'il n'en est pas tenu compte au cours de la prise de décision.

2) Contraintes institutionnelles

. Mode d'organisation: Le gouvernement du Canada, comme la plupart des autres gouvernements, a entravé l'établissement intégré des politiques en confiant les considérations environnementales à un ministère distinct. Le mandat d'Environnement Canada est orienté sur l'aval du cycle de développement et les moyens de réduire les effets environnementaux négatifs. Le ministère dispose de leviers restreints en matière de politiques. Les ministères chargés du développement économique traitent de l'amont du développement. Ce sont eux qui décident de la forme et de la teneur de la croissance et déterminent si le développement est durable. Cependant, ils n'ont pas, en général, été tenus pleinement responsables des répercussions environnementales de leurs politiques, programmes, subventions et autres actions. Il faudra établir des mécanismes de coordination et de consultation interministérielles pour que soient examinées les incidences environnementales des initiatives des ministères d'exécution. La réforme du Processus fédéral d'évaluation environnementale et l'établissement du Plan vert sont destinés à intégrer les considérations environnementales lors de l'établissement des politiques.

. Division du champ de compétence: Rares sont les questions qui peuvent être traitées par un seul organisme. Dans la plupart des cas, il y a lieu d'assurer une coordination non seulement à l'intérieur d'un organisme, mais aussi entre des organismes et, parfois, entre différents paliers de gouvernement. Les vérifications et mesures d'équilibre qu'implique la division du champ de compétence rendent encore plus difficile l'élaboration de politiques différant des pratiques antérieures de façon marquée.

3) Contraintes imposées par les méthodes et procédures bureaucratiques

. Absence d'objectifs clairs: Nous avons déjà traité de cet obstacle. Signalons que le système canadien de "courtage" entre les droits acquis des puissants ne récompense nullement les politiciens et autorités gouvernementales qui fixent des objectifs précis. Au contraire, l'établissement de tels objectifs risque d'offenser ceux qui les désapprouvent et de fausser les responsabilités puisqu'il arrive souvent que l'établissement et la mise en oeuvre de la politique ne dépendent pas entièrement de la volonté du décisionnaire.

. Restrictions budgétaires: L'intégration efficace des facteurs environnementaux à la politique gouvernementale exige la contribution de nouvelles compétences, ce qui peut entraîner l'embauche de nouveaux employés par les ministères impliqués. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, par exemple, a jugé qu'une augmentation de 50 p. 100 des dépenses actuelles serait nécessaire à la pleine mise en oeuvre du Processus d'évaluation et

d'examen en matière d'environnement selon le décret du conseil en vigueur, et qu'il faudrait doubler les ressources par la suite pour mettre en oeuvre un processus prescrit par la législation. Les restrictions budgétaires et la limite imposée par le gouvernement à la taille de la Fonction publique pourraient constituer d'importantes entraves à une intégration efficace des questions environnementales au cours de l'établissement de politiques et au financement de la recherche scientifique et du soutien nécessaires à l'établissement et à la mise en oeuvre des politiques.

- Accès à l'information: Il arrive souvent que l'établissement de politiques engendre des conflits, particulièrement si l'avenir d'un programme est en jeu. Dans de tels cas, les personnes qui établissent les politiques hésitent souvent à donner les renseignements nécessaires à un véritable choix, surtout si ceux-ci peuvent alimenter l'opposition. La concurrence interne et la thésaurisation de l'information constituent déjà des obstacles à l'établissement de politiques efficaces.

- Gestion de crise: Bien des politiques sont établies en réaction à une demande extérieure, dans de courts délais et une atmosphère de "crise". Dans de telles conditions, on n'a guère l'occasion d'étudier les incidences environnementales des options à l'étude en matière de politiques.

- Insuffisance de la mise en oeuvre: Les instruments dont on dispose actuellement pour réaliser des formes de développement plus durable ne sont pas toujours employés, en raison de considérations politiques ou de l'insuffisance des ressources (p. ex., nombre insuffisant des agents d'exécution).

- Insuffisance de la responsabilité et absence de stimulants: Rares sont les gestionnaires tenus responsables des répercussions environnementales de leurs programmes, partiellement parce qu'on n'incorpore pas automatiquement les facteurs environnementaux à la conception des programmes, aux évaluations de rendement ou de programme, aux mémoires destinés au Cabinet, etc. De plus, signalons qu'il est rare que ceux qui établissent des politiques soient récompensés pour avoir éliminé des problèmes environnementaux. Au contraire, la prise en compte de facteurs environnementaux pendant l'établissement de politiques est jugée, avec justification considérable, être complexe, longue, subjective et potentiellement génératrice de conflits.

4) Contraintes ayant trait aux attitudes et aux valeurs

- Volonté de la société: Les politiques découlent de choix. Dans les cas où ces choix ont nécessité des compromis entre la croissance économique à court terme et la protection de l'environnement à long terme, le fait que la société privilégie plutôt le présent que le futur a joué en faveur de la croissance. Néanmoins, l'augmentation de l'importance accordée par le public à l'environnement signifie que les Canadiens sont moins enclins à négliger l'avenir qu'il ne l'étaient.

. Crainte du changement: La mise en oeuvre de politiques de développement durable exigera, dans certains cas, des compétences nouvelles, des méthodes d'analyse différentes, de nouvelles attitudes et valeurs et la consultation de nouveaux intervenants. Les changements qui s'imposent sont jugés avoir une portée si vaste qu'il est compréhensible que les responsables restent prudents.

Les contraintes susmentionnées tiennent à la fois à des situations (manque de connaissances ou de méthodes) et à des procédures (institutionnelles). La recherche scientifique, le développement technologique et l'application de nouvelles méthodes d'analyse joueront nettement un rôle crucial en faveur du développement durable, mais les changements sociaux et institutionnels seront tout aussi importants, sinon davantage.

Les solutions techniques ne forment pas le centre d'une stratégie de développement durable. C'est la conclusion à laquelle en sont arrivés au moins deux des groupes de discussion qui ont insisté sur l'importance de l'augmentation de la dignité humaine et de l'amour-propre, de la promotion de la fierté ou du sens communautaire et de l'attribution aux citoyens du pouvoir de jouer un rôle critique relativement aux stratégies de développement durable. L'importance de ces facteurs appelle plusieurs changements dans la façon dont le gouvernement établit des politiques et administre des programmes influençant l'environnement et les ressources naturelles, et notamment:

. la consultation des intervenants à un stade plus précoce,
. l'établissement de partenariats à l'intérieur et à l'extérieur de la Fonction publique,
. le renforcement du développement et de l'échange d'information, de connaissances et de méthodes,
. la création de mécanismes destinés à renforcer la responsabilité à l'égard des incidences environnementales,
. la collaboration à la définition des options en matière de politiques, et
. la prise en considération des facteurs environnementaux dès le début du processus de prise de décision.

2.2 Occasions

La promotion de stratégies de développement durable au sein des organismes fédéraux s'occupant des ressources naturelles ne se déroulera pas dans le vide. Le gouvernement fédéral a déjà pris ou est en train de prendre plusieurs initiatives qui favorisent directement le développement durable, et notamment les suivantes:

. La Politique de gestion de l'habitat du poisson, adoptée en 1986 par Pêches et Océans Canada, est implicitement une politique de développement durable puisqu'elle est fondée sur le principe de l'absence de perte nette d'habitat productif du poisson.

. Forêts Canada s'est donné pour mandat de favoriser le développement durable en vue du bien-être des générations actuelles et futures.

- L'Agence canadienne de développement international a adopté en 1988 une stratégie intitulée "Partager notre avenir", qui repose sur plusieurs recommandations contenues dans le rapport de la Commission Brundtland.

- La révision de politique entreprise par Agriculture Canada comprend un examen de la valeur et des répercussions de l'agriculture durable et des effets environnementaux des politiques et programmes du ministère.

- Le Programme des industries de l'environnement établi par Industrie, Sciences et Technologie est destiné à favoriser la création et l'application de la technologie environnementale canadienne.

- Tourisme Canada a joué un rôle important dans l'établissement, pendant la conférence Globe 90, d'une ébauche de stratégie d'action sur le développement durable du tourisme, en cours de révision.

- L'Agence de promotion économique du Canada Atlantique et la province de la Nouvelle-Écosse ont négocié une entente auxiliaire sur le développement durable qui prévoit notamment le financement de la création d'un centre d'excellence en développement durable, l'aide à l'établissement d'une stratégie provinciale de développement durable et la prestation d'une aide aux entreprises qui cherchent à résoudre des problèmes environnementaux.

- Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine prévoit, sur une période de 15 ans, l'affectation, d'1,5 milliard de dollars au maintien et au rétablissement de l'habitat des oiseaux aquatiques, principalement dans les provinces des Prairies. Il constitue un excellent exemple de programme en vertu duquel les utilisateurs des ressources (en l'occurrence, principalement les chasseurs des États-Unis) financent des initiatives destinées à protéger et à mettre en valeur les ressources (habitat des oiseaux aquatiques) dont ils ont besoin.

- La mise en oeuvre du Plan vert et de la législation régissant le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement auront d'importantes retombées sur les programmes, la recherche environnementale, les méthodes décisionnelles et l'affectation des ressources aux questions environnementales dans l'ensemble de la Fonction publique.

De plus, l'établissement de stratégies de conservation ou de développement durable par un grand nombre des Tables rondes provinciales sur l'environnement et l'économie influencera probablement les politiques des ministères fédéraux s'occupant des ressources, puisqu'il donnera lieu à la modification des politiques et des programmes provinciaux.

3. Mise en oeuvre du développement durable

Le gouvernement fédéral influence l'utilisation et la gestion des terres, des eaux et des autres ressources naturelles en réalisant des centaines de politiques, activités, mesures d'encouragement et programmes existants qui ont des effets environnementaux positifs ou négatifs. Dans bien des cas, ces effets sont causés par mégarde et par suite du manque de compréhension des facteurs environnementaux et économiques.

Les instruments fédéraux varient du coercitif à l'éducatif selon l'ordre suivant: lois, règlements, politiques, fixation des prix, mesures d'encouragement, critères de sélection, lignes directrices, démonstration, recherche, éducation et information. Les instruments de chacune de ces catégories présentent des avantages et des inconvénients distincts. La réglementation, par exemple, est la plus efficace lorsqu'elle porte sur des absolus (p. ex., les dangers pour la santé), mais elle peut être dispendieuse à administrer. De plus, la réglementation peut être un moteur d'innovation technologique très efficace si elle sert à fixer des normes minimales d'efficacité ou des plafonds de rejet, par exemple. Toutefois, si la réglementation est appliquée à une industrie dont les membres doivent payer des frais d'observation variables en raison des procédés utilisés ou de l'état de leurs installations, l'uniformité des normes est inefficace et impose des coûts inutiles à l'ensemble de la société. Les travaux de recherche et de démonstration, y compris les efforts de collaboration entre les secteurs public et privé, peuvent donner lieu à l'établissement de technologies moins défavorables à l'environnement.

On reconnaît de plus en plus les avantages que présentent, sous le rapport de l'efficacité, des instruments économiques tels que la fixation de prix par le marché, les frais d'utilisation et l'échange des droits de pollution. Ces instruments sont, en général, plus souples que la réglementation, permettent d'obtenir des revenus (taxes vertes) et devraient être utilisés dans les cas où il existe un consensus au sujet des solutions technologiques. De plus, les instruments économiques peuvent favoriser l'adoption de technologies mieux adaptées à l'environnement. Toutefois, ils peuvent avoir des effets distri- butifs négatifs et réduire la compétitivité internationale du Canada si nos partenaires commerciaux ne les emploient pas.

Les autres instruments destinés à modifier le comportement comprennent ceux qui consistent à informer le public grâce à des démonstrations (p. ex., la Maison R-2000) ou à l'étiquetage (p. ex., le Programme de choix environnemental). Ces instruments sont d'ordinaire peu dispendieux mais peuvent être plus lents à agir que la réglementation et les instruments économiques.

La mise en oeuvre des stratégies de développement durable dans les ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles nécessitera une ligne de conduite à long terme. Il serait peu réaliste de s'attendre à pouvoir modifier en quelques années des lois, politiques, règlements, critères décisionnels, procédures et méthodes dont bon nombre existent depuis plusieurs décennies. Cette mise en oeuvre exigera une approche méthodique fondée sur des initiatives reliées et se renforçant entre elles, y compris un examen exhaustif des effets environnementaux précis des programmes existants. Vous trouverez ci-joint un modèle conceptuel des assises d'une stratégie de développement durable. Ce modèle, établi par Ted Manning, est présenté pour illustrer l'éventail des mesures qui s'imposent (figure 3).

Les participants à l'atelier ont convenu que l'intégration efficace des considérations environnementales et économiques lors de l'établissement de politiques et de programmes doit commencer au sommet. Les agences fédérales centrales auront un rôle important à jouer en posant le cadre global de l'intégration, y compris la fixation d'objectifs clairs et quantifiables à l'égard des ministères concernés. On peut s'attendre à ce que l'importance

Figure 3

Source: E.W. MANNING
ENVIRONNEMENT CANADA
1990

relative des ministères soit modifiée à mesure que les composantes de gestion de l'environnement de différents ministères et organismes prennent de l'importance. Toutefois, les participants ont exprimé des doutes au sujet du bien-fondé de la création d'institutions destinées à coordonner cette intégration, car cela irait peut-être à l'encontre de l'objectif de rendre chaque organisme et gestionnaire responsable des répercussions environnementales de ses actions.

4. Recommandations

Les initiatives de mise en oeuvre du développement durable proposées au cours des discussions se répartissent en cinq catégories:

1) renforcement de la responsabilité,
2) appui de l'intégration des considérations environnementales et économiques,
3) établissement de partenariats,
4) exploitation des forces du marché et
5) besoins précis en recherche.

Ces initiatives sont exprimées selon les recommandations issues des séances de discussion simultanées de l'atelier. En outre, trois recommandations ont été présentées au sujet du suivi de celui-ci, soit:

6) analyse plus poussée des contraintes et occasions,
7) création d'un mécanisme de coordination suivie et
8) communications.

4.1 Renforcement de la responsabilité

4.1.1 Tous les décisionnaires doivent être tenus responsables des répercussions environnementales de leurs actions. Les mécanismes de renforcement de la responsabilité comprennent les rapports annuels, les vérifications de ministère, les descriptions d'emploi, les évaluations de rendement et les plans de travail. De plus, il est possible d'augmenter l'imputabilité environnementale des décisionnaires en incorporant les considérations environnementales aux mémoires destinés au Cabinet, s'il y a lieu, et en en tenant compte pendant les examens de politiques, l'évaluation de programmes nouveaux et existants et l'établissement d'ententes fédérales-provinciales.

4.1.2 Le gouvernement devrait montrer l'exemple en matière d'environnement en adoptant des pratiques exemplaires. Ces pratiques comprennent l'incorporation aux mandats des experts-conseils d'une exigence de conformité aux principes du développement durable, l'adoption de pratiques d'approvisionnement appropriées, le recours maximal au recyclage, à la réutilisation et à la conservation dans les bureaux, etc.

4.1.3 Le Parlement devrait désigner un vérificateur général environnemental (comme en Nouvelle-Zélande). Ce vérificateur présenterait des rapports sur les processus environnementaux suivis par les ministères au cours de leurs prises de décision et l'état d'avancement des plans d'action

sur le développement durable. Des vérifications indépendantes encourageant la responsabilité sont nécessaires car les ministères hésiteront à critiquer leur propre rendement.

4.1.4 **Le gouvernement devrait se doter de moyens de mesurer l'avancement de la mise en oeuvre du développement durable.** Ces moyens pourraient comprendre la mise en application d'indicateurs de développement durable et la comptabilité des ressources naturelles.

4.2 Appui de l'intégration des considérations environnementales et économiques

Il y a lieu de prendre plusieurs mesures pour faciliter la promotion de stratégies de développement durable par les ministères et organismes fédéraux:

4.2.1 **On devrait instituer un système de stimulants et de récompenses, telles que des prix, des certificats de mérite et des primes de respect de l'environnement à l'intention de tous les gestionnaires et employés fédéraux.**

4.2.2 **Il faudrait ajouter au programme de formation de la Commission de la Fonction publique des cours sur le développement durable.** Il faudra veiller particulièrement à ce que le Centre canadien de gestion rende les cours de développement durable obligatoires pour tous les cadres supérieurs et intègre les principes et pratiques du développement durable aux cours existants destinés aux cadres supérieurs. De plus, il faudra assurer une formation supplémentaire répondant aux besoins précis de chaque ministère.

4.2.3 **Il faut acquérir des connaissances et établir des méthodes d'évaluation en matière de développement durable.** Il y a lieu de réaliser des recherches sur les processus environnementaux et l'analyse de systèmes appliqués afin d'établir les méthodes nécessaires à l'intégration des données environnementales et socio-économiques lors de l'établissement et de l'évaluation des politiques. Il faudrait particulièrement établir des méthodes permettant d'attribuer une valeur aux avantages que la société tire des fonctions environnementales (p. ex., apport des terres humides à la lutte contre les inondations) et de déterminer les effets cumulatifs et les limites de tolérance de l'environnement.

4.2.4 **On devrait soutenir et diffuser largement les connaissances acquises en sciences de l'environnement.** Les ministères qui possèdent d'importants établissements de recherche sont appelés à jouer un rôle accru en donnant des conseils techniques aux organismes de développement économique. De plus, ils peuvent aider à l'établissement de lignes directrices sur la prise en compte de facteurs environnementaux. Les étapes pourraient comprendre 1) l'inventaire des connaissances fédérales en sciences de l'environnement, 2) la désignation de centres fédéraux de compétences en sciences de l'environnement aux fins d'examens environnementaux, 3) la tenue d'ateliers fédéraux sur des questions précises du domaine des sciences de l'environnement, et 4) l'établissement de mécanismes de partage de l'information.

4.2.5 **Le gouvernement devrait tirer un meilleur profit des lignes directrices et des critères de sélection existants à l'égard de l'environnement (p. ex., Politique fédérale sur l'utilisation des terres, lignes directrices du Conseil du Trésor au sujet de la gestion foncière, et lignes directrices de Pêches et Océans Canada sur les ports pour petits bateaux) et poursuivre méthodiquement leur intégration au Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. De plus, le gouvernement devrait s'efforcer d'harmoniser ces lignes directrices avec celles des provinces.** Les lignes directrices en question devraient être établies par des consultations avec les intervenants et communiquées clairement à ceux qui sont appelés à les suivre. Leur établissement et leur mise en oeuvre devraient donner le pas à la modification des stratégies et des pratiques ainsi qu'à la recherche. L'application des lignes directrices devrait être contrôlée et évaluée.

4.3 Établissement de partenariats

Les auteurs du Plan vert ont reconnu l'importance du renforcement et de l'élargissement des partenariats afin d'améliorer les prises de décision. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, bien que le plus en vue, n'est qu'un des organismes de collaboration fédérale-provinciale dans le domaine de l'environnement. En outre:

4.3.1 **Le gouvernement devrait créer des comités consultatifs multilatéraux chargés de favoriser l'établissement de consensus au sujet des politiques relatives à certaines questions choisies.** On pourrait s'inspirer des modèles que constituent le processus du Niagara, la Confluence énergétique et le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie.

4.3.2 **Le gouvernement fédéral devrait favoriser le développement durable par voie d'ententes fédérales-provinciales (p. ex., les ententes sur le développement économique et régional).** Cela permettrait de favoriser des formes de développement durable dans des secteurs ne relevant pas uniquement de sa compétence.

4.3.3 **Le gouvernement devrait encourager une augmentation des échanges de personnel avec des organismes non gouvernementaux.**

4.4 Exploitation des forces du marché

4.4.1 **Le gouvernement devrait analyser soigneusement les incidences sociales, environnementales et économiques que peut avoir l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre des objectifs environnementaux.** Différents instruments économiques peuvent servir à intégrer les considérations environnementales aux prises de décision économique. Ces instruments comprennent les droits imposés aux pollueurs, les échanges de droits de pollution, les taxes vertes, les dépôts et les frais d'utilisation, les stimulants et les subventions à l'investissement, la fixation de la valeur des ressources reflétant les coûts de rétablissement (p. ex., les droits de coupe) et la disponibilité de l'information pour le consommateur. Les stimulants économiques ont toujours

joué un rôle important pour encourager le renouveau technologique, l'expansion régionale et la mise en valeur des ressources.

4.5 Recherche

Voici les mesures à prendre pour combler des lacunes dans les connaissances qui auront une influence cruciale sur la capacité qu'aura le gouvernement de favoriser le développement durable:

4.5.1 **Le gouvernement devrait réaliser des recherches sur de nouveaux instruments en matière de politiques sur l'environnement.** Alors que les limites des instruments classiques de "commandement et de contrôle" sont de plus en plus reconnues et qu'une nouvelle génération de problèmes environnementaux régionaux et internationaux apparaît, il y a lieu d'analyser de nouveaux instruments et particulièrement ceux qui chevauchent les limites classiques entre la réglementation et les instruments économiques et, entre les secteurs privé et public.

4.5.2 **Le gouvernement devrait réaliser des recherches axées sur les indicateurs de développement durable.** Le programme de la Communauté économique européenne sur l'environnement, l'économie et la société a été mentionné en tant qu'exemple d'affectation de ressources pour assurer la durabilité des principales pratiques d'une région. Environnement Canada, le Conseil consultatif canadien de l'environnement et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie y travaillent déjà.

4.5.3 **Le gouvernement fédéral devrait réaliser des travaux de recherche appliquée sur les méthodes d'intégration des principes de développement durable lors de l'établissement des programmes.** Il y a lieu d'appliquer certains des concepts proposés pour intégrer les décisions environnementales et économiques, afin de les évaluer. Dans le cadre de cet effort, on devrait analyser les programmes qui favorisent un développement durable réel et les critères de sélection qui intègrent efficacement les considérations environnementales et économiques.

4.5.4 **Le gouvernement devrait poursuivre des recherches écologiques de base.** On connaît mal l'état de santé de l'écosystème, sa résistance au stress ainsi que le processus de rétablissement de l'écosystème à la suite du stress ainsi que le niveau d'équilibre à atteindre. Les objectifs des politiques seront difficiles à fixer si les réactions des écosystèmes au stress ne sont pas mieux connues.

4.5.5 **Le gouvernement devrait faciliter les travaux de recherche et de développement en vue de l'établissement, de l'adoption et de la mise en oeuvre de technologies judicieuses du point de vue de l'environnement dans les différents secteurs d'extraction et de transformation des ressources.** Cela engloberait des travaux de recherche appliquée et de diffusion de la technologie, le soutien des industries environnementales et le soutien de la réalisation, par l'industrie privée et les universités, de recherches fondamentales et appliquées sur les technologies en question.

4.6 Analyse plus poussée des contraintes et occasions

Les participants à l'atelier ont examiné bien des contraintes et possibilités associées à la promotion du développement durable dans les ministères s'occupant des ressources naturelles, mais cet examen n'a été que préliminaire.

Il est recommandé d'organiser d'autres ateliers afin d'approfondir les questions suivantes:

4.6.1 **Modèles d'organisation:** Quelles leçons peut-on tirer des innovations des ministères fédéraux et provinciaux du point de vue de l'organisation ? Pourrait-on adapter au palier fédéral certains des mécanismes établis par le gouvernement du Manitoba (p. ex., le Comité du Cabinet sur le développement durable et le Service de coordination du développement durable) pour coordonner l'établissement de politiques environnementales et économiques ?

4.6.2 **Mesures d'encouragement des gestionnaires des programmes fédéraux:** Comment peut-on transformer la promotion du développement durable en une démarche positive plutôt qu'en un effort complexe et long pouvant être une source de conflits ? Comment peut-on récompenser les gestionnaires des programmes qui pratiquent la promotion du développement durable ? Le projet Fonction publique 2000 permet-il d'étudier certaines de ces questions ?

4.6.3 **Gestion intégrée des ressources:** Comment peut-on intégrer l'établissement et la mise en oeuvre de politiques et de programmes sectoriels afin d'encourager l'utilisation durable des ressources renouvelables et la gestion prudente des ressources épuisables ? À quel niveau l'intégration devrait-elle se dérouler ? Quels seront les mécanismes nécessaires à la gestion des ressources renouvelables et épuisables dans le cadre du développement durable ? Quels seront les effets sur les mandats des ministères ? Quelles seront les répercussions sur l'organisation ?

4.6.4 **Analyse des instruments:** Le gouvernement fédéral dispose d'un très vaste éventail d'instruments en matière de politiques: lois, règlements, programmes, stimulants, recherche, démonstrations, réserves de fonds, etc. Quels ont été les plus efficaces pour promouvoir le développement durable ? Lesquels ont le plus d'influence ?

4.6.5 **Gestion de la demande:** De quelles façons peut-on modifier le comportement des institutions, des services publics et du secteur tertiaire pour qu'ils adoptent des pratiques favorables à la conservation des ressources (réfection, réutilisation et recyclage) ?

4.7 Mécanisme de coordination suivie

4.7.1 **On devrait étudier l'utilité de créer un réseau pratique de partage d'expérience et d'information relatives aux initiatives en matière de politiques entre les organismes fédéraux afin de favoriser le développement durable.** Ce réseau pourrait relever d'un comité directeur de

niveau supérieur, qui pourrait être fondé sur des comités existants tels que le Comité interministériel des terres et le Comité interministériel de l'eau. Le mandat du réseau sera examiné de façon plus poussée dans un document distinct qu'établiront le BFEÉE et Environnement Canada (Service des politiques du Ministère).

4.8 Communications

4.8.1 **Le gouvernement fédéral devrait indiquer clairement à ses ministères, à l'industrie privée et au public que la durabilité nécessite un changement de mentalité et l'adoption de nouveaux processus décisionnels et de nouvelles méthodes.** Elle ne peut être atteinte par les pratiques ordinaires actuelles.

4.8.2 **Le gouvernement devrait s'efforcer davantage de communiquer les réalisations en matière de développement durable tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ses services.** L'effort de communication supplémentaire aurait pour but d'indiquer aux particuliers et aux organismes des exemples pratiques de mise en oeuvre de stratégies de développement durable dans différents secteurs ayant trait aux ressources naturelles.

4.8.3 **Le gouvernement devrait donner des renseignements sur les mesures précises que les organismes publics, les entreprises privées, les bureaux et les particuliers peuvent prendre pour contribuer à l'adoption de pratiques judicieuses du point de vue de l'environnement.** Le livret intitulé "Ce que nous pouvons faire pour notre environnement", et d'autres ouvrages semblables publiés par les secteurs public et privé constituent un modeste premier pas en vue d'obtenir un comportement individuel judicieux pour l'environnement.

4.8.4 **Le gouvernement devrait donner des renseignements sur les procédures, l'établissement de lignes directrices, les méthodes d'analyse, les vérifications environnementales, les exemples pratiques, etc., en matière d'intégration des considérations environnementales dans les prises de décision économique des organismes publics et privés.**

5. Conclusion

La nécessité d'assurer des formes de développement économique équitables et durables du point de vue de l'environnement a été de plus en plus reconnue ces dernières années. Le gouvernement fédéral a officiellement approuvé le concept du développement durable et a pris plusieurs initiatives pour favoriser sa mise en oeuvre, dont les plus notables sont le Plan vert et la réforme du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

La promotion efficace du développement durable nécessite un effort global. Les mesures à prendre comprennent l'augmentation de l'engagement à l'égard des sciences de l'environnement et de la recherche, l'analyse et la mise en oeuvre de politiques et d'instruments économiques destinés à favoriser la réalisation d'objectifs environnementaux, la soumission des politiques et programmes gouvernementaux à un examen environnemental, la prestation au personnel gouvernemental de la formation et du soutien nécessaires, la création d'un système de stimulants et de récompenses à l'intention des gestionnaires

des programmes, l'éclaircissement des responsabilités, la communication des réalisations en matière de développement durable et l'établissement de partenariats entre les intervenants. Ce n'est qu'en prenant un vaste éventail de mesures ayant trait aux connaissances et aux méthodes que le gouvernement pourra faire progresser la mise en oeuvre du développement durable au sein des ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles.

6. ANNEXES

6.1 Programme de l'atelier

6.2 Liste des exposés et des documents

6.3 Liste des participants

ANNEXE 6.1 - PROGRAMME

MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX S'OCCUPANT DES RESSOURCES NATURELLES:

ATELIER TECHNIQUE

Mont-Sainte-Marie (Québec) du 6 au 8 mai 1990

But

Établir et recommander des lignes directrices utilisables en vue de la mise en oeuvre du développement durable dans les ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles.

Sujets

Le développement durable:

- Quels en sont la nature, les caractéristiques et les principes ?
- Quels sont les problèmes, les contraintes, les besoins et les possibilités associés à la mise en oeuvre du DD au sein des ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles ?
- Quels sont les moyens à prendre pour mettre en oeuvre le DD par la modification ou l'établissement de procédures de planification, de programmes, d'instruments et de modèles écologiques et économiques, de lignes directrices sur les programmes et de critères et pratiques ?
- Quelles seront les prochaines étapes de la mise en oeuvre du DD ?

Programme de l'atelier

Dimanche 6 mai

de 16 h à 18 h	Inscription dans le hall d'entrée.
17 h	Réunion des présidents et rapporteurs dans la salle de réunion en séance plénière
18 h	Dîner et accueil - section réservée du restaurant
20 h	**Séance plénière inaugurale**

. Président: E.W. Manning, Service des politiques du Ministère, Environnement Canada

. Remarques liminaires sur le but de l'atelier (10 minutes) E.W. Manning

. Allocution principale (45 minutes)
David Runnalls, Institut de recherches politiques

- Les principes du développement durable et leur application aux échelles mondiale, nationale et régionale.
- Les défis particuliers à relever par le gouvernement fédéral pour mettre en pratique les principes du développement durable.

. Période de questions, séance en table ronde et réception

Lundi 7 mai, de 8 h 30 à 12 h

° **Premier thème:** Principes du développement durable

Séance plénière
8 h 30

. Président: Ed Wiken, Service des politiques du Ministère, Environnement Canada

. Exposé de Barry Sadler sur le concept du développement durable et liste des principes du développement durable dressée à la lumière de la documentation pertinente.(15 minutes)

. Questions et observations (15 minutes)

Groupes de discussion
(quatre)
9 h

. Chaque groupe de discussion doit dégager l'application des principes du développement durable à une étude de cas fondée sur un ensemble de questions ayant trait aux ressources et en analyser les résultats.

. Chaque groupe de discussion examine une étude de cas distincte.

. Au moins un membre de chaque ministère fédéral qu'intéressent les questions de gestion des ressources traitées dans l'étude de cas doit être affecté au groupe de travail chargé d'examiner cette étude.

A - Parc national du Mont-Riding et région environnante: planification et gestion intégrées de l'utilisation des ressources relatives à la conservation dans les parcs, au tourisme, à l'agriculture, à l'aménagement forestier, à la gestion de l'eau, à la chasse et à la faune ainsi qu'aux collectivités avoisinantes.

B - Aspects sociaux, économiques et environnementaux de la gestion durable des ressources (renouvelables et épuisables) du point de vue des villes qui en dépendent, y compris de celles fondées sur l'exploitation minière, la foresterie, la pêche, le tourisme et les parcs.

C - Développement durable des écosystèmes des prairies des points de vue des fermes productives, de la conservation du sol, des terres humides et de l'habitat faunique ainsi que de l'approvisionnement suffisant en eaux souterraines et de surface.

D - Réalisation du développement durable dans le tiers-monde: projet de mise en valeur de forêts de feuillus au Honduras: aménagement forestier, gestion des bassins versants, agriculture, conservation des sols, planification de l'utilisation des terres et réforme foncière (document ci-joint).

. On donnera aux participants, à l'inscription, de la documentation (2 ou 3 pages) sur les études de cas et certaines questions à traiter.

10 h

. Pause-café

Séance plénière
11 h 30

. Le rapporteur de chaque groupe de travail indiquera les quatre ou cinq principes de développement durable les plus importants dont le groupe a traité et comment ils ont été appliqués à l'étude de cas. (de 15 à 20 minutes pour les quatre rapports)

. Les participants à la séance plénière ajouteront tout autre principe de développement durable important et détermineront dans quelle mesure les principes du développement durable s'appliquent à toutes les études de cas et questions relatives aux ressources. (de 10 à 15 minutes)

Déjeuner - 12 h

° **Deuxième thème:** Contraintes et occasions de mise en oeuvre du développement durable dans les ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles

Séance plénière
13 h 30

. Président: Ed Wiken

Deux exposés de 15 à 20 minutes chacun.

. L'intégration du développement durable dans la gestion des contraintes et possibilités du gouvernement: l'expérience du Manitoba - par Bill Barto

. Le gouvernement fédéral: contraintes imposées à la mise en oeuvre du développement durable: recherche et connaissances, manque d'information sur les écosystèmes, techniques, attitudes, processus, communications entre les scientifiques et ceux qui établissent les politiques, cadre institutionnel, législatif et des programmes, stimulants économiques, besoin de changement, défis et possibilités - par François Bregha

. Questions et observations (de 10 à 15 minutes)

Groupes de discussion (quatre)
14 h 20

Dans l'optique des sujets d'inquiétude généraux ou communs, mais en mettant l'accent sur des études de cas ou des questions précises ayant trait aux ressources, les les groupes traiteront des sujets suivants:

. Quelles sont les contraintes, ou les obstacles, que les modes d'exploitation imposent à la mise en oeuvre du développement durable dans ces secteurs ?

Les contraintes à étudier peuvent traiter notamment de la recherche et des connaissances, de l'information sur les écosystèmes, des méthodes d'analyse, des procédures, des facteurs d'encouragement ou de dissuasion, de la législation, des politiques, de l'attitude du public et de facteurs extérieurs tels que le commerce international, etc.

. Quelles sont les possibilités de mettre en oeuvre le développement durable offertes dans les situations faisant l'objet des études de cas ? Comment peut-on surmonter les obstacles ? Quels instruments peuvent être employés ?

Chaque groupe de discussion traitera de l'étude de cas qu'il a examinée sous le premier thème. Les études de cas sont les suivantes:

A - Parc national du Mont-Riding et région avoisinante: planification et gestion intégrées des ressources
B - Développement régional: villes dépendant des ressources
C - Écosystèmes des prairies: agriculture, sols, terres humides, faune et gestion de l'eau
D - Projet de mise en valeur de forêts de feuillus au Honduras

Chaque groupe de discussion comprendra des membres des secteurs des ressources sur lesquels porte son étude de cas.

Pause-café
15 h 15

Brève pause pendant laquelle les participants peuvent aller chercher un café et revenir à l'atelier.

Séance plénière

Le rapporteur de chaque groupe de discussion indiquera quatre ou cinq obstacles, possibilités ou instruments relatifs à la mise en oeuvre du développement durable en illustrant ses propos d'exemples tirés de l'étude de cas. (de 15 à 20 minutes)

DÎNER - 18 h

20 h

Développement durable - Perspective morale

. Séance, avec bar payant, tenue pour visionner plusieurs vidéos présentant différents points de vue et discussions en table ronde.

. Projection du vidéo «Guideposts For A Sustainabe Future», présentation de 5 à 10 minutes par Mike Nickerson, de Merrickville (Ontario).

. Vidéo sur l'énergie au Canada, produit par EMR.

. Vidéos sur la gestion durable des ressources produits par PO.

Mardi 8 mai - de 8 h 30 à 12 h 15

° **Troisième thème:** Mesures à prendre pour améliorer la mise en oeuvre du développement durable au sein des ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles.

Séance plénière
8 h 30

Président: Harry Hirvonen, Service des politiques du Ministère

Deux exposés de 15 minutes chacun:

. Ligne de conduite axée sur l'éco-région, méthodes écologiques et considérations ayant trait à la mise en oeuvre du développement durable - par Stan Rowe

. Leviers financiers et économiques, instruments et méthodes de mise en oeuvre du développement durable - par Ted Manning

. Questions ou observations (15 minutes)

Groupes de discussion
9 h 15

. Quatre groupes de discussion se réuniront simultanément, chacun d'entre eux étudiant un aspect de la mise en oeuvre du développement durable.

. Chaque groupe de discussion dressera une courte liste des instruments ou moyens pouvant être utilisés pour mettre en oeuvre le développement durable, établira des lignes directrices sur leur application et tirera des conclusions au sujet des circonstances générales dans lesquelles chaque instrument sera efficace ou inefficace.

. Chacun des quatre groupes établira un ensemble de recommandations à présenter pendant la séance plénière du lendemain matin et les fera parvenir par écrit au rapporteur de l'atelier avant le déjeuner.

Voici les quatre sujets:

A) Mise en oeuvre du développement durable grâce à la modification de la procédure de planification et des programmes.

Le groupe pourrait traiter, entre autres, des points suivants:

- intégration des considérations environnementales aux décisions économiques,
- incorporation de facteurs économiques aux initiatives environnementales,
- moyens de s'assurer que la planification soit axée sur la prévision et la prévention,
- stratégies de planification intégrée des ressources et de développement durable,
- moyens de mettre en oeuvre la récupération, le recyclage, la réutilisation et le rétablissement,
- recours à la recherche, aux services d'extension, à la démonstration et au partenariat et
- rôle des sciences et des connaissances dans l'établissement des politiques et de la planification relatives au développement durable: comment assurer l'influence de la science sur les décisions économiques.

B) Mise en oeuvre du développement durable grâce à des politiques et à des instruments économiques.

Le groupe pourrait traiter, entre autres, des points suivants:

- fixation de la valeur des ressources et principe du pollueur payeur,
- concept de l'absence de perte nette, cession des droits d'exploitation,
- stimulants, subventions et facteurs dissuasifs,
- contingentement, fixation de limites de rejet et délivrance de permis,
- taxe sur le carbone,
- conformité intersectorielle.

C) Méthodes, instruments et information nécessaires à la mise en oeuvre du développement durable: comment intégrer les facteurs bio-physiques et socio-économiques.

Le groupe pourrait traiter, entre autres, des points suivants:

- modèles, instruments ou bases de données permettant le mieux d'intégrer l'information bio-physique et socio-économique,

- instruments d'analyse appropriés à la mise en oeuvre du développement durable,
- types de données, instruments ou modèles manquants,
- méthodes ou instruments devant être modifiés (p. ex., analyse bénéfices/coûts et utilisation des taux d'escompte) et
- comment employer efficacement les analyses et l'information obtenues grâce à ces méthodes ou instruments pour influencer les décisions?

D) Critères de sélection, lignes directrices applicables aux programmes et codes de pratique au service du développement durable.

Le groupe pourrait traiter, entre autres, des points suivants:

- lignes directrices sur les projets et les programmes,
- critères de sélection des projets en vue du financement (p. ex., EDÉR/EDÉ, assurance-récolte et EMVRF),
- moyens d'évaluer le succès du développement durable et
- critères d'évaluation environnementale.

Pause-café
10 h

Brève pause pendant laquelle les participants pourront aller chercher un café et revenir à l'atelier.

Séance plénière
11 h 30

Chaque rapporteur résumera les quatre ou cinq conclusions ou recommandations les plus importantes de son groupe. Les participants à la séance plénière ajouteront toutes les recommandations additionnelles sur la mise en oeuvre du développement durable dans les ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles. (30 minutes pour les quatre rapports et la discussion)

Déjeuner - 12 h

Séance plénière de clôture

Séance plénière

. Président: Harry Hirvonen

13 h 30

. François Bregha, rapporteur de l'atelier, résumera les conclusions sur les trois thèmes et examinera les principales recommandations des groupes de discussion. (de 15 à 20 minutes)

. Discussion sur:
1) les ajouts et modifications aux recommandations et
2) les prochaines étapes selon les recommandations issues de l'atelier

Pause-café
14 h 30

Séance plénière 14 h 45	. Exposé: Meilleurs moyens de diffuser le développement durable dans les politiques, lignes directrices, critères, etc. - par Roger Needham (de 20 à 25 minutes)
	. Questions, observations et discussion sur l'exposé et la question suivante: comment assurerons-nous la mise en oeuvre du développement durable au sein des ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles et par leurs clients ?
16 h	Conclusion (de 10 à 15 minutes) E.W. Manning, Environnement Canada
Départ	Vers 16 h 45

Rédigé par:

Wayne Bond
Le 26 avril 1990

Programme établi par le secrétariat de l'atelier, soit E.W. Manning, E. Wiken, W. Bond, H. Hirvonen et N. Ward, à la lumière des révisions et observations du comité directeur de l'atelier.

ANNEXE 6.2

LISTE DES EXPOSÉS ET DOCUMENTS PRÉSENTÉS PENDANT LES SÉANCES PLÉNIÈRES

David Runnalls	Keynote Address*
Barry Sadler	Principles of Sustainability
W.P. Barto	Building Sustainable Development into the Management of Government - Constraints and Opportunities: The Manitoba Experience*
François Bregha	Implementing Sustainable Development In Federal Natural Resource Departments - Constraints and Opportunities
Stan Rowe	Ecological Methods and Concerns for Implementing Sustainable Development*
Ted Manning	Policy and Economic Levers, Instruments and Methods for Implementing Sustainable Development
Roger Needham	How Do We Best Communicate Sustainable Development

* On peut se procurer ces documents en s'adressant à la Direction du développement durable et de l'état de l'environnement

ANNEXE 6.3

LISTE DES PARTICIPANTS

M. Robert Baker
Biologiste principal
Division de l'évaluation environnementale
Direction de la planification des eaux. DGEI
Environnement Canada
15e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 953-1693
Télécopie: (819) 997-0547

M. Bill Barto
Analyste de politique principal
Service de coordination du développement durable
Gouvernement du Manitoba
155, rue Carlton
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8

Téléphone: (204) 945-3957
Télécopie: (204) 945-0090

M. Charles Beaubien
Chef
Groupe des questions environnementales
Bureau du sous-ministre associé
Agriculture Canada
Édifice 94, Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario)
K1A OC6

Téléphone: (613) 995-7084
Télécopie: (613) 995-3845

Mad Cheryl Ann Beillard
Analyste principale des politiques (environnement)
Politiques commerciales cadres
Direction de la compétitivité industrielle
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A OH5

Téléphone: (613) 954-3515
Télécopie: (613) 952-1374

M. Wayne Bond
Chef, Recherche sur l'environnement et l'économie
Division de la recherche sur le développement durable
Direction du développement durable et de l'état de l'environnement, SPM
10e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 953-1439
Télécopie: (819) 953-3972

M. Yves Boulanger
Directeur, Secteur des ressources naturelles
Direction générale des services professionnels
ACDI
Place du Centre
200, Promenade du Portage
HULL (Québec)
K1A OG4

Téléphone: (819) 997-3315
Télécopie: (819) 953-4676

M. François Bregha
Directeur
Programme des études sur les politiques
Académie Rawson des sciences de l'eau
Suite 404, 1, rue Nicholas
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7

Téléphone: (613) 563-2636
Télécopie: (613) 563-4758

M. Jean-Yves Cayen
Analyste principal des politiques, Développement durable
Division de l'évaluation et de l'analyse
Direction socio-économique
Service canadien des parcs
Environnement Canada
3e étage, Terrasses de la Chaudière
Pièce 328, 10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 994-0043
Télécopie: (819) 953-4908

M. John Conduit
Directeur, Développement des ressources
Direction générale du développement économique
Affaires indiennes et Nord Canada
Les Terrasses de la Chaudière
Room 1630 E, 10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH4

Téléphone: (819) 997-8922
Télécopie: (819) 997-0511

M. John Connolly
Chef suppléant, Mesures législatives et politiques
Direction de la politique fédérale sur le patrimoine
Parcs et lieux historiques nationaux
Service canadien des parcs
Environnement Canada
308 B, Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 994-3223
Télécopie: (819) 953-4909

M. Richard Côté
Conseiller principal en politiques
Planification, politique et forêts internationales
Forêts Canada
19e étage, Place Vincent Massey
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A OG5

Téléphone: (819) 997-1107
Télécopie: (819) 953-7048

M. Peter Croal
Hydrogéologue/géologue
Division du développement des ressources
Direction du développement économique
Affaires indiennes et Nord Canada
Les Terrasses de la Chaudière
1606, 10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH4

Téléphone: (819) 997-9281
Télécopie: (819) 994-8142

M. Dennis Dubé
Coordinateur, Division de la recherche sur les feux de forêts
Direction générale des sciences forestières
Forêts Canada
21e étage, Place Vincent Massey
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A OG5

Téléphone: (613) 997-1107
Télécopie: (613) 990-3437

M. Floyd Elder
Expert-conseil
5360, Salem Road
Burlington (Ontario)
L7L 3X3

Téléphone: (416) 632-5957

M. Mac Estabrooks
Directeur
Parc national du Mont-Riding
Service canadien des parcs
Environnement Canada
Wasagaming (Manitoba)
ROJ 2HO

Téléphone: (204) 848-2811
Télécopie: (204) 848-2596

M. André Jacquemot
Division socio-économique
Service canadien de la faune
Conservation et Protection
Environnement Canada
17e étage, Place Vincent Massey
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 997-1360
Télécopie: (819) 953-6283

M. Fred Fraser
Président, Groupe de travail sur le développement durable du fleuve Fraser
Pêches et Océans Canada
555 ouest, rue Hastings
Vancouver (C.-B.)
V3B 5G3

Téléphone: (604) 666-0608

Alison M. Gill
Professeur
Département de géographie
Simon Fraser University
Burnaby (C.B.)
V5A 1S6

Téléphone: (604) 291-3321
Télécopie: (604) 291-4968

M. John Gilliland
Conseiller spécial en eaux souterraines
Direction générale des eaux intérieures
9e étage, Place Vincent Massey
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 953-1521

M. John Girt
Expert-conseil
John Girt & Associés
1, St. Malo
Aylmer (Québec)
J9J 1J6

Téléphone: (819) 595-2432

M. Keith Grady
Conseiller en politiques
Direction de l'environnement
Affaires indiennes et Nord Canada
Les Terrasses de la Chaudière
Pièce 1851, 10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH4

Téléphone: (819) 994-9544
Télécopie: (819) 953-9403

J. Peter Hall
Coordinateur, environnement/changement climatique
Division de l'environnement
Direction générale des sciences forestières
Forêts Canada
21e étage, Place Vincent Massey
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A OG5

Téléphone: (613) 997-1107
Télécopie: (613) 990-3437

John E. Harrison
Conseiller principal, environnement
Bureau du Scientifique principal
Commission géologique du Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
3e étage, 601, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A OE4

Téléphone: (613) 992-5265

Mad Peggy Hewson
Directrice, Marketing
Service canadien des parcs
Environnement Canada
Les Terrasses de la Chaudière
3e étage, 10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 994-5793

M. Harry Hirvonen
Agent de recherche principal
Division de la recherche sur les applications écologiques
Direction du développement durable et de l'état de l'environnement
10e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 997-2321
Télécopie: (819) 953-3972

M. John Hollins
Conseiller associé en sciences
Bureau du Conseiller en sciences
Environnement Canada
25e étage, Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 994-5167
Télécopie: (819) 997-2206

Valerie Hume
Coordonnatrice de politique, Développement durable
Plans d'aménagement du territoire et conservation
Programme des affaires du Nord
Affaires indiennes et Nord Canada
6e étage, Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH4

Téléphone: (819) 997-9480
Télécopie: (819) 997-0511

Mad Eva Jasmin
Bureau des affaires environnementales
Secteur de la politique globale et des communications
Énergie, Mines et Ressources Canada
16e étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A OE4

Téléphone: (613) 995-2604
Télécopie: (613) 995-5719

M. Glen Kendall
Directeur suppléant
Division de la politique minérale
Direction de la stratégie minérale
Énergie, Mines et Ressources
12e étage, 460, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A OE4

Téléphone: (613) 995-1297
Télécopie: (613) 992-8581

M. Patrice LeBlanc
Directeur, Recherche
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales
10e étage, Immeuble Fontaine
200, boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 997-2253
Télécopie: (819) 994-1469

M. Michel Leblanc
Économiste
Division de la politique énergétique et des ressources
Ministère des Finances
12e étage, 140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A OG5

Téléphone: (613) 992-1011
Télécopie: (613) 992-0387

M. John Lubar
Chef, Coordination des programmes et politiques du secteur
Service des pêches dans l'Atlantique
Poste 1454
Ministère des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A OE6

Téléphone: (613) 990-0160
Télécopie: (613) 996-9055

Diane Malley
Gestionnaire, Section de l'écotoxicologie
Division de la recherche sur les contaminants et la toxicologie
Institut des eaux douces
Ministère des Pêches et des Océans
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6

Téléphone: (204) 983-5173
Télécopie: (204) 983-6285

Edward W. Manning
Chef, Division de la recherche sur le développement durable
Direction du développement durable et de l'état de l'environnement
Environnement Canada
10e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A OH3

Téléphone: (819) 953-1438
Télécopie: (819) 953-3972

M. Nick Marty
Directeur, Élaboration et analyse de politiques
Direction de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement
Secteur de l'énergie
Énergie, Mines et Ressources Canada
Pièce 1592, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Téléphone: (613) 996-6629
Télécopie: (613) 952-8169

Sukhu P. Mathur
Membre
Chercheur/Sols et composts
Bureau du sous-ministre associé
Agriculture Canada
Édifice 94, Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6

Téléphone: (613) 995-7084
Télécopie: (613) 995-3845

M. Jim McCuaig
Directeur
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
Service canadien de la faune
Environnement Canada
17e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A 0H3

Téléphone: (819) 997-1303
Télécopie: (819) 953-6283

Roger Needham
Professeur de géographie
Institut de recherche sur l'environnement et l'économie
Université d'Ottawa
Pavillon Simard
165, rue Waller
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5

Téléphone: (613) 564-5451
Télécopie: (613) 564-9100 et 564-6529

M. Mike Nickerson
Guideposts for a Sustainable Future
C.P. 374
Merrickville (Ontario)
K0G 1N0

Edward I. Onyebuchi
Analyste de politique principal
Service de coordination du développement durable
Gouvernement du Manitoba
Pièce 305, 155, rue Carlton
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8

Téléphone: (204) 945-0505
Télécopie: (204) 945-0090

Mad Wendy Parkes
Analyste principale des politiques
Direction générale de la politique et de l'administration
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales
Environnement Canada
13e étage, immeuble Fontaine
200, boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
K1A 0H3

Téléphone: (819) 953-7706
Télécopie: (819) 994-1469

M. Ted Poyser
Expert-conseil
13, rue Pheasant
Winnipeg (Manitoba)
R3T 1V7

Téléphone: (204) 452-6385

Chris Pupp
Conseiller principal
Division des analyses et des rapports sur l'environnement
Direction du développement durable et de l'état de l'environnement, SPM
Environnement Canada
10e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A 0H3

Téléphone: (819) 953-1195
Télécopie: (819) 953-3972

Mad Jane Quiring
Directrice, Projets spéciaux
Poste 1182
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Téléphone: (613) 993-0097
Télécopie: (613) 952-6802

M. Ralph Roberts
Directeur, Forêts et conservation
Division des ressources naturelles
Direction générale des services professionnels
ACDI, Place du Centre
200, Promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Téléphone: (819) 997-6586
Télécopie: (819) 953-4676

J. Stan Rowe
Professor émérite
University of Saskatchewan
Room 9, Crop Science Building
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0W0

Téléphone:
Bureau: (306) 966-4980
Domicile: (306) 373-0910
Télécopie: (306) 373-1025

M. Paul C. Rump
Directeur suppléant
Direction du développement durable et de l'état de l'environnement
Service des politiques du ministère
Environnement Canada
10e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A 0H3

Téléphone: (819) 997-1246
Télécopie: (819) 953-3972

M. David Runnalls
Directeur associé
Programme sur l'environnement et le développement durable
Institut de recherches politiques
5e étage, 275, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1P 5H9

Barry Sadler
1631, promenade Banksdale
Victoria (C.-B.)
V8N 5A8

Téléphone: (604) 477-8752

M. Frank Stock
Analyste principal des politiques
Tourisme Canada
4e étage ouest, 235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Téléphone: (613) 954-3856
Télécopie: (613) 954-1894

Don Tate
Économiste principal
Division socio-économique
Direction de la planification de la gestion des eaux
Direction générale des eaux intérieures,
C & P - Environnement Canada
9e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A 0H3

Téléphone: (819) 953-3478
Télécopie: (819) 997-8701

M. E. Neville Ward
Coordinateur principal
Division de la recherche sur le développement durable
Direction du développement durable et des rapports sur l'état de l'environnement, SPM
Environnement Canada
10e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A 0H3

Téléphone: (819) 997-2472
Télécopie: (819) 953-3972

M. Ed. B. Wiken
Chef
Division de la recherche sur les applications écologiques
Direction du développement durable et de l'état de l'environnement, SPM
Environnement Canada
10e étage, Place Vincent Massey
Hull (Québec)
K1A 0H3

Téléphone: (819) 997-1090
Télécopie: (819) 953-3972